

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 033-213300775-20251013-2025_76-DE

COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**Date de convocation :**
06/10/2025**Membres :**En exercice **18**Présents : **13**Votants : **15****Date d'affichage :**

14/10/2025

Date de publication :

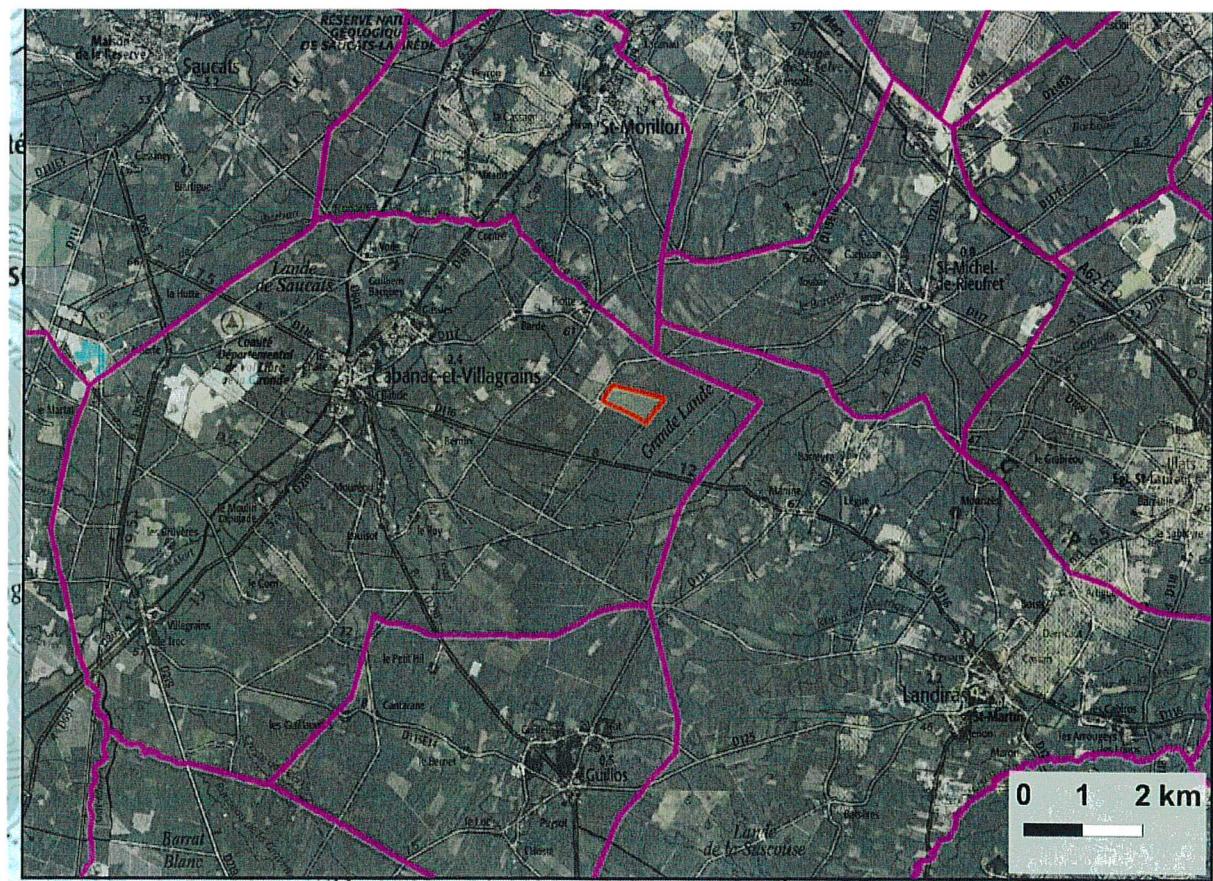
14/10/2025

Le 13 octobre 2025 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Jean Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORËT, Fabrice GUIRAUD, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Katia PÉDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER**Étaient représentées :** Aurélia FOURNIER par Jean Georges CLAIR et Nathalie KATSAMANTOU par Anne Cécile DUCOSSON**Absents :** Daniel BORDES, Damien OBRADOR et Muriel PAILLER**Secrétaire de séance :** Katia PÉDEMAY**DÉLIBÉRATION N° 2025-76****OBJET :** Avis du Conseil Municipal sur l'implantation d'un parc agrivoltaïque sur la commune de Cabanac-et-Villagrains

VALOREM est le maître d'ouvrage du projet du parc agrivoltaïque de Cabanac-et-Villagrains. La zone d'implantation potentielle possède une superficie d'environ 33,4 ha et est localisée sur la commune de Cabanac-et-Villagrains.



L'objectif final consiste à aménager un terrain constitué de terres agricoles. Elle s'implante sur des parcelles agricoles planes. Elle est accessible depuis le sud, par une piste DFCI, via la départementale RD116.

Le projet de parc agrivoltaïque, qui concerne une surface clôturée d'environ 29,68 ha, atteindra une production d'électricité qui se caractérise par une puissance d'environ 20,6 MWc. La production électrique moyenne attendue est de 27 220 Mwh/an.

L'énergie produite sera acheminée, via un raccordement électrique souterrain, au poste électrique source de Saucats.

Le raccordement au réseau électrique public sera réalisé en souterrain et sera cantonné en bord de route ou de chemin, selon les normes en vigueur. Du fait de son enfouissement, son impact en phase exploitation peut être considéré comme très faible.

L'EARL Les Sonnailles de la Lande, exploitée par Sarah Dumigron depuis 2004 à Cabanac-et-Villagrains, est spécialisée dans l'élevage d'ovins et de bovins viande en plein air, avec une commercialisation en circuit court et une certification Agriculture Biologique depuis 2007. En 2012, l'exploitante a diversifié son activité en créant « Les Cabanes de Sarah », une société agritouristique proposant des hébergements insolites et des visites de la ferme. L'exploitation dispose d'environ 65 hectares de surface agricole utile, principalement en pâturages, mais reste confrontée à une précarité foncière, une part importante des terres étant prêtée de manière informelle par des voisins. Cette instabilité foncière, conjuguée au morcellement des parcelles, complique l'organisation du travail et la surveillance des animaux. L'exploitante souhaiterait embaucher un salarié pour alléger sa charge de travail, mais ne dispose pas actuellement des moyens financiers nécessaires. Pour assurer la pérennité de l'exploitation, deux priorités ont été définies : améliorer les conditions de travail par une meilleure organisation et sécuriser le foncier par des contrats à long terme.

À plus long terme, Sarah Dumigron envisage également d'augmenter son troupeau ovin de 125 à 150 brebis, dans une perspective de transmission de son exploitation. Le projet s'est donc adapté à l'élevage ovin :

- Une structure mono-pieux, permettant une meilleure gestion de l'arrosage pluvial, la préservation des sols en limitant le piétinement et une intégration facilitée aux activités pastorales ;
- Une hauteur sous structure rehaussée (garde au sol de 1,5 m) ;
- Une infrastructure adaptée avec un parc de contention (12 m x 42 m) et des clôtures de 2 m enterrées sur 50 cm pour prévenir les attaques de prédateurs ;
- Des équipements fonctionnels (abreuvoirs, espaces de repos et zones sécurisées).

Les principaux composants du parc agrivoltaïque seront les suivants :

- Les panneaux photovoltaïques,
- Les structures métalliques de support des panneaux solaires,
- Les onduleurs,
- Les transformateurs,
- La structure de livraison,

- Les zones de déchargement,
- Les réseaux de câbles,
- Les pistes d'accès et les aires de grutage des bâtiments techniques,
- Les éléments agricoles : un parc de contention, des abreuvoirs.

La société VALOREM a conduit l'ensemble des études nécessaires à la demande de permis de construire en cours.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de rendre un avis favorable sur le projet d'implantation d'un parc agrivoltaïque sur la Commune de Cabanac-et-Villagrains au lieu-dit Lande des Artigolles ;
- d'exprimer son soutien au dossier présenté dans le permis de construire ;
- de souhaiter qu'il soit autorisé par M. le Préfet dans les meilleurs délais.

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

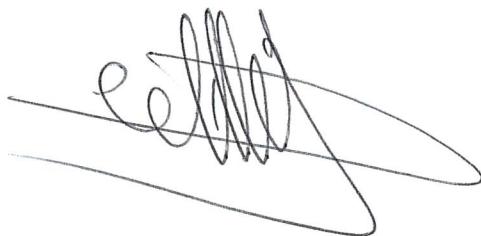
En mairie, le 13 octobre 2025

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance



Katia PÉDEMAY